



Les **fonds européens** **en Normandie**

Comment mieux accompagner les
porteurs de projets ?

Juin 2020

Présenté par Nicolas Marais

L'objectif des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) n'est pas mince : ils doivent en effet favoriser la compétitivité de l'économie et de l'emploi, la transition énergétique et écologique, la gestion durable des ressources, l'égalité des territoires et des chances... Tout cela dans le cadre du principe fondateur de l'UE : soutenir la solidarité et la cohésion au sein des états membres. Au total, 1069 M€ ont été attribués à la Normandie pour la période 2014-2020, dans un contexte chaotique : réforme des compétences et fusion des Régions, dysfonctionnements des logiciels informatiques de l'État... De quoi donner quelques sueurs froides aux porteurs de projets. Pour sécuriser leurs démarches et accélérer les paiements, le CESER fait plusieurs propositions.

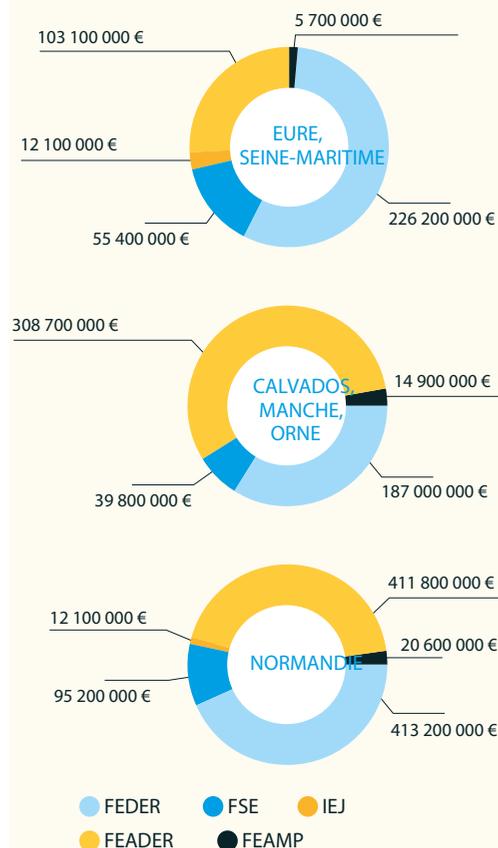
Les risques auxquels s'exposent les porteurs de projet ne font pas bonne presse aux fonds. Il est important que la Région se positionne en tant que facilitatrice, avec un accompagnement plus complet et plus pérenne.

Une plateforme internet pourrait être mise en place pour que le porteur de projet visualise les détails de son échéancier et de sa situation tout au long de la chaîne de contrôle, de validation et de paiement.

Le coût d'un contrôle est parfois plus important que le coût du projet lui-même ! Ceux-ci pourraient être mieux contextualisés, en créant un système de coefficient de contrôles basé sur le budget prévisionnel du projet. Les porteurs pourraient aussi bénéficier d'un droit à l'erreur, car la complexité des dossiers engendre de nombreuses irrégularités involontaires. Ce droit devrait être inscrit dans la réglementation territoriale globale.

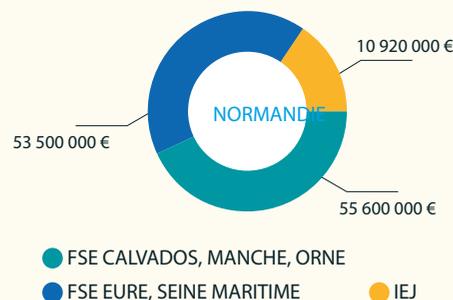
FONDS EUROPÉENS

2014-2020 GÉRÉS PAR LA RÉGION NORMANDIE



FONDS EUROPEENS

2014-2020 GÉRÉS PAR L'ETAT



Source : Les financements européens en Normandie, mode d'emploi. Disponible sur www.europe-en-normandie.eu

Les niveaux de réglementation s'empilent : l'UE d'abord, puis les états membres, puis les Régions. A chaque fois, un cadre est fixé, restreignant le champ des possibles en termes de thématiques, de budget, etc. Il arrive même parfois que les règles du jeu changent en cours de programmation. Point de mauvaise intention derrière cela : chacun cherche à adapter le fléchage des fonds aux spécificités de son territoire, mais le mieux est parfois l'ennemi du bien.

La Région devrait suggérer l'établissement d'un contrat de confiance, cosigné entre l'État et l'Europe, qui fixerait la version stabilisée des règles et procédures applicables aux porteurs de projets pour la programmation 2021-2027.

Il est nécessaire de renforcer l'offre de formation régionale accessible aux professionnels des FESI, ainsi qu'aux élus, en organisant tous les semestres des demi-journées de formation thématiques.

C'est peu dire que l'image des fonds est à redorer. La Normandie a su se démarquer avec une campagne de valorisation des FESI mettant en scène des «super-héros». Elle est également entrée, en 2019, dans une phase de concertation pour identifier ses priorités pour l'avenir.

Vu la complexité du système, et l'enjeu de la prochaine programmation qui se profile, la Région doit développer une communication spécifique aux FESI afin d'éclaircir leur fonctionnement et combattre les préjugés. Pour cela, l'animation du territoire doit être dynamisée.

Des structures comme les chambres consulaires, ou encore le Carrefour rural européen des acteurs normands (CREAN), doivent être confortées dans leurs actions, visibles et accessibles pour tous les normands, au plus proche des territoires les moins dotés en structures d'aide au montage de projets.



MONTAGE COMMENT SIMPLIFIER LA NOTICE ?

"Maquis", "jungle administrative"... Les qualificatifs employés pour décrire le montage d'un dossier européen ne sont pas flatteurs. Une multitude de guides existent : conçus à l'origine pour faciliter les démarches, ils tendent plutôt à accentuer la complexité par leur foisonnement. L'obligation de cofinancement est par exemple l'une des règles qui freine le dépôt des dossiers car elle nécessite des démarches supplémentaires. Le coût du projet doit aussi être défini très en amont et avec précision, sans que des aléas, même marginaux, ne puissent être pris en compte.

➤ *Le CESER suggère de favoriser le montage de projets simples, dans lesquels le cofinancement par un seul acteur public serait privilégié.*

➤ *Un système plus souple de coûts forfaitaires mériterait d'être généralisé, faisant apparaître les coûts globaux (frais de structures, de déplacement...) pour rendre possible les ajustements.*

Les outils proposés pour la mise en oeuvre des FESI ne donnent pas la possibilité de s'adapter aux réalités du territoire. Le fonctionnement de certains fonds avec des appels à projets, comme le FEADER, restreint le dépôt de projets dans le temps et pour des objectifs précis. L'ajout de critères de recevabilité, d'éligibilité et de sélection complexifie le système et participe à son opacité.

➤ *La réponse aux appels à projets pourrait être facilitée en restreignant leur nombre tout en élargissant leur champ.*

➤ *La Région réserve les FESI aux porteurs de projet d'une grande ampleur, mais elle devrait néanmoins favoriser un accès à des aides pour ceux dont la taille est moins importante et qui présentent pourtant un fort potentiel de développement. Elle pourrait également regrouper des petits projets en «pack multiprojets», instruits et portés par la Région (comme cela existe pour le système de la PAC).*



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE NORMANDIE

Les FESI en Normandie | Juin 2020 | Présenté par Nicolas Marais | Chargées de mission : Anais Leroux
Crédits photos, pp. 1 : Adobe Stock - pp. 3-4 : Unsplash

Caen Abbaye aux Dames - CS 50523 - 14 035 CAEN Cedex 1 | 02 31 06 98 90
Rouen 5 rue Schuman - CS 21129 - 76174 ROUEN Cedex | 02 35 52 56 30